



Club affilié à : FSTT / AGTT

Ecole Village, Rte de la Gare 27A

1242 Satigny

Aux joueurs licenciés AGTT seniors et jeunesse

Chers amis pongistes, le CTT Mandement a le plaisir de vous convier aux

Championnats AGTT Individuels "seniors" et "jeunesse" 2011-2012 qui se dérouleront les samedi 28 et dimanche 29 janvier 2012 dans leurs locaux.

Participation

Ces championnats sont ouverts aux joueurs et joueuses de l' AGTT des classes d'âge seniors et jeunesse en possession d'une licence STT valable, à présenter lors du règlement de la finance d'inscription (oubli : amende Fr. 20.- selon art. 12.3.1 R. F. STT).

Séries prévues

(Les séries organisées et l'horaire paraîtront sur le site AGTT le mardi 19.01.2010)

Samedi 28 janvier 2012 - 10 h 00 : Séries "seniors"

(Ouverture de la salle 09 h 00)

Doubles 10h00	Simple O70-O60 C	Simple O70-O60 E	Simple O70-O60 D
	Simple O50 C	Simple O50 E	Simple O50 D
	Simple O40 C	Simple O40 E	Simple O40 D
	Doubles O70-O60 A/B	Doubles O70-O60 C/D/E	Simple O70-O60 A/B
	Doubles O50 A/B	Doubles O50 C/D/E	Simple O50 A/B
	Doubles O40 A/B	Doubles O40 C/D/E	Simple O40 A/B

Dimanche 29 janvier 2012 - 09 h 00 : Séries "jeunesse"

(Ouverture de la salle 08 h 00)

Doubles 09h00	Simple U18 C	Simple U18 E	Simple U18 D
	Simple U15 C	Simple U15 E	Simple U15 D
	Simple U13 C	Simple U13 E	Simple U13 D
	Doubles U18 A/B	Doubles U18 C/D/E	Simple U13 D-U11 D
	Doubles U15 A/B	Doubles U15 C/D/E	Simple U18 A/B
	Doubles U13-U11 C/D/E	Doubles mixtes	

Vu le nombre de licenciées, ces dernières sont regroupées d'office dans les séries garçons.

Généralités

Articles Règlement Sportif AGTT

345.17.

Toutes les séries mentionnant un classement ne se disputent que si au moins un joueur inscrit possède le classement correspondant.

345.18. (modifié)

Les championnats AGTT individuels se disputent selon la formule suivante :

Séries doubles

- jusqu'à 3 paires inscrites : série annulée ou regroupée
- dès 4 paires inscrites : élimination directe

Séries simples

- jusqu'à 3 joueurs inscrits : série annulée ou regroupée
- 4 et 5 joueurs inscrits : 1 poule
- dès 6 joueurs inscrits : poules de 4 et 3 (2 qualifiés par poule) + tour final (élimination directe)

Lors des poules, en cas d'égalité de victoires entre deux joueurs ou paires ou plus, le classement est établi en fonction des critères suivants :

- le quotient des manches gagnées et perdues
- le quotient des points gagnés et perdus

Seules les parties entre joueurs à égalité sont prises en considération.

345.32.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans les séries de simples et de doubles correspondant à son âge.

En simple : Un joueur peut s'inscrire dans la série de simple correspondant à son classement et dans la série directement supérieure.

Le joueur inscrit dans la série E ne peut participer à la série C.

En double : Un joueur peut s'inscrire dans la série de double correspondant à son classement
OU dans celle qui comporte le classement directement supérieur au sien.

345.33 - 345.43

Regroupements.

Les séries comportant moins de quatre inscriptions peuvent, sur décision du jury, être regroupées

1. dans la même classe d'âge avec une série directement supérieure ou inférieure.

Rappel *Dès le moment où le nombre minimal requis de 4 inscriptions est atteint pour l'ensemble d'une classe d'âge, il ne peut pas être procédé à des suppressions entraînant l'impossibilité de participer pour l'un de ces inscrits ; au besoin, toutes les séries de classement sont alors regroupées.*

2. avec une autre classe d'âge supérieure ou inférieure

Balle officielle	Nittaku Premium *** blanche (prêtée par l'organisateur CAUTION 3,5 CHF).
Nombre de tables	16 tables réservées à la compétition
Juge-arbitre	Patrick Brisset
Arbitres	Adem Elezi, Antoine Tejedor, Frank Squilacci, Lam Nhut Dung, Paulos Helder, Xavier Michel
Finance	Séries simples O70, O60, O50, O40 Fr. 8,-
d'inscription	Séries doubles O70, O60, O50, O40 (par joueur) Fr. 7,-
	Toutes les séries U18, U15, U13, U11 (par série) Fr. 5,-
Inscription	Les participants sont tenus de s'inscrire dans leurs clubs respectifs sur les feuilles d'inscription annexées, lesquelles devront être renvoyées au plus tard le mardi 17 janvier 2012 au juge-arbitre Patrick Brisset, 116 chemin des Rasses, 1255 Veyrier ou par courriel pa_brisset@bluewin.ch
Tirage au sort	Mercredi 25 janvier 2012
Jury	Président : Jean-Didier Savigny ; membres : XXX, YYY, ZZZ Patrick Brisset (JA, sans droit de vote).
Informations diverses	La couleur principale des chemisettes, shorts ou jupes doit être nettement différente de la couleur de la balle officielle.
Prix	Médailles offertes par l' AGTT aux 4 premiers (joueurs ou paires) de chaque série disputée lesquelles seront remises lors des championnats
Absence excusée	Jusqu'au vendredi 27 janvier avant 20 h 00 au juge-arbitre (téléphone : 022.890.06.51) ;
Forfait	Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon l'article 12.2.3 du Règlement Financier STT (frais d'inscription + Fr. 20,-) et enregistrée (art.R.S. AGTT 600.1.1).
Assurance	Tout participant doit être assuré en cas d'accident et de dommages causés à des tiers.
Bar	Plat du jour samedi et dimanche midi - Petite restauration, boissons chaudes et froides.

***En nous réjouissant de votre présence lors de cette compétition, nous vous présentons,
Chers amis pongistes, nos meilleurs voeux pour la nouvelle année.***

Pour le CTT MANDEMENT
Les organisateurs

Annexe : tableaux d'inscriptions seniors et jeunesse